



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Février 2021

CO 197 DE

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne, FRANCONY Michel, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, MURCIER Alain, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ONCLE Bernard.

Nombre de Conseillers

En exercice : ..94

Présents : .69

Votants : ..81

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, CHUARD Valentin à LECOQ, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, DROGREY Pascal à GROS Roger, BENETRUY Sylvain à MOREL Denis, BAHM Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude à GAVAT Alain, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, FLEURY Michèle à MONTEVECCHIO Patrick, YANARDAG Mikhaël à MONTEVECCHIO Patrick, ARNAUD Gérard à LETONDOR Jean Luc,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à JACQUOT BOISSON Maryline, DECOTE Yves à BEAUD Colette,

Etaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, PINGAT Martine, HENARD Stéphane, BRENIAX Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, SOUDAGNE Marie Madeleine, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Jean François GAILLARD

Convocation faite le : 15 Février 2021

Objet : Avenant à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la médiathèque de Poligny – mission complémentaire pour l'aménagement mobilier.

Rappel

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins a validé l'Avant-projet Définitif (APD) de réhabilitation de l'école du centre de Poligny en médiathèque (délibération CO 145 DE du 2 novembre 2019).

Le Cabinet d'architecte Archicréo de Besançon avait été retenu comme maître d'œuvre.

Après les différentes phases d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Définitif (APD), ainsi que la mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) confiée au cabinet, le contrat signé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre d'Archicréo, la rémunération de l'équipe d'architectes s'élevait à 144 510.68 € HT pour un montant de travaux de 1 474 598.79 € HT (délibération CO 129 DE du 20 novembre 2020)

Le calendrier prévoit une réception des travaux le 25.10.2021. Le marché de l'équipement mobilier de la future médiathèque doit être lancée au moins 8 mois avant son ouverture pour laisser le temps de la commande, de la fabrication, de la livraison et du montage sur site.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Février 2021
CO 197 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Avenant à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la médiathèque de Poligny – mission complémentaire pour l'aménagement mobilier.

Pour entrer dans le cadre des subventions allouées pour l'équipement mobilier par la DRAC (50%) au titre de la DGD et du Conseil Départemental (25%), une attention particulière devra être portée sur :

- Le schéma d'implantation, qui doit être de nature à favoriser une bonne circulation du public (dont les personnes en situation de handicap), du personnel de la bibliothèque et des documents, et doit permettre une présentation cohérente, lisible et attractive des collections et services ;
- L'adaptation du mobilier et des équipements aux exigences de sécurité ;
- La fonctionnalité ;
- La modularité : sécurité, ergonomie, modularité..., il est souhaitable d'acquérir des mobiliers conçus pour agrandir ou rétrécir les espaces (meubles sur roulettes) afin qu'ils s'adaptent aux différentes activités proposées.

Un cahier des charges doit être élaboré dans le respect de ces directives et en adéquation avec les dimensions des espaces prévues et leurs utilisations. Ainsi une attention particulière sera portée sur les espaces recevant un public jeune (enfants, ados, jeunes adultes), en matière de convivialité – couleurs, ergonomie, confort, nettoyage aisé, modularité -...

En cohérence avec sa bonne connaissance des espaces et la mission qui lui est déjà donnée pour la colorimétrie des sols/murs/plafonds, le cabinet Archicréo se propose par un complément de mission d'accompagner les bibliothécaires et le service culture pour lister et répertorier le mobilier afin d'établir le cahier des charges.

Le montant de cette mission complémentaire s'élève à 4 050 € HT.

La rémunération définitive de l'équipe d'architectes s'élèverait donc à 148 560.68 € HT pour un montant de travaux de 1 474 598.79 € HT (+ coût du mobilier évalué à 200 000 €).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 79 voix pour et 2 abstentions,

1 / VALIDE la mission complémentaire d'Archicréo pour l'accompagnement à l'aménagement mobilier de la médiathèque et le versement des 4 050 € HT qui s'ajoutent à ses honoraires antérieurs. Les honoraires passent donc de 144 510.68 € HT à 148 560.68 € HT ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants au marché de maîtrise d'œuvre et tout documents afférents à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président

Dominique BONNET

